



**DÉLIBÉRATION N°2020-11-20-11
du conseil d'administration de l'Université de Nantes**

Séance du 20 novembre 2020

POINT 16 – APPROBATION DES MODALITES D'INSCRIPTION A LA BU A TITRE GRACIEUX

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'éducation ;
VU les statuts de l'université de Nantes ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 34 voix pour, les modalités d'inscription à la BU à titre gracieux, sous le statut de lecteurs extérieurs, des étudiants inscrits dans d'autres universités ou établissements publics d'enseignement supérieur, pour une période de 3 mois (novembre 2020 à janvier 2021), renouvelable deux fois sur décision du Service commun de la documentation et après établissement d'un bilan.

Membres en exercice : 35
Nombre de votants : 34
Voix pour : 34
Voix contre : 0
Abstention : 0

À Nantes, le 20 novembre 2020.

Présidente de l'Université de Nantes


Carine BERNAULT